S.C.M. CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE D'ORGEMONT
CIMO

SOCIETE CIVILE DE MOYENS AU CAPITAL DE 7.840 euros
SIEGE SOCIAL : 87 rue du Château d'Orgemont - 49100 ANGERS
332 010 529 R.C.S. ANGERS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

DU 28 SEPTEMBRE 2010

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire en date du 28 Septembre 2010, il a été littéralement extrait ce qui suit :

RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, conformément aux dispositions statutaires et notamment l'article 11 des statuts,

constate l'acquisition de l'autorisation de cession par le Docteur Loïc QUENTEL de VINGT parts sociales numérotées de 441 à 460, au profit du Docteur Frédéric LEBLAY.

Par conséquent, Monsieur le Docteur Frédéric LEBLAY est agréé en qualité de nouvel associé de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, conformément aux dispositions statutaires et notamment l'article 11 des statuts,

constate l'acquisition de l'autorisation de cession par le Docteur Jean-Philippe RAIMBAULT de DIX parts sociales numérotées de 171 à 180, au profit du Docteur Antoine AUBERTIN.

Par conséquent, Monsieur le Docteur Antoine AUBERTIN est agréé en qualité de nouvel associé de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, conformément aux dispositions statutaires et notamment l'article 11 des statuts,

constate l'acquisition de l'autorisation de cession par le Docteur Viviane RAIMBAULT-AGUILE de DIX parts sociales numérotées de 191 à 200, au profit du Docteur Antoine AUBERTIN.

Par conséquent, Monsieur le Docteur Antoine AUBERTIN est agréé en qualité de nouvel associé de la Société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré, conformément aux dispositions statutaires et notamment l'article 11 des statuts,

constate l'acquisition de l'autorisation de cession par le Docteur Henri-Noël MAINCHAIN de DIX parts sociales numérotées de 61 à 70, au profit du Docteur Alexandre BLONDET.

Par conséquent, Monsieur le Docteur Alexandre BLONDET est agréé en qualité de nouvel associé de la Société.

RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré,

prend acte de la démission du Docteur Henri-Noël MAINCHAIN, à sa demande, de ses fonctions de cogérant de la Société à effet du 31 décembre 2009.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré,

décide de nommer à effet des présentes, en qualité de cogérant pour une durée indéterminée :

- ✓ **Monsieur Frédéric LEBLAY**, demeurant à 49100 ANGERS – 21, rue de la Quenillère

Monsieur Frédéric LEBLAY déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées, en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne s'oppose à sa nomination.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré,

décide de nommer à effet des présentes, en qualité de cogérant pour une durée indéterminée :

- ✓ **Monsieur Antoine AUBERTIN**, demeurant à 49000 ANGERS – 39 rue CHARLES PEGUY

Monsieur Antoine AUBERTIN déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées, en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne s'oppose à sa nomination.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré,

décide de nommer à effet des présentes, en qualité de cogérant pour une durée indéterminée :

- ✓ **Monsieur Alexandre BLONDET** demeurant 109, rue Franklin à 49100 ANGERS

Monsieur Alexandre BLONDET déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées, en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne s'oppose à sa nomination.

Pour extrait certifié conforme
Le cogérant
M. le Docteur Dana DARABI